



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-57

Séance du 23 juin 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-trois juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la
délibération : 30

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain BARRAU donnant procuration Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Bernard TROUILHET donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX

Objet de la délibération : Composition du Conseil Communautaire en vue des élections municipales de 2026 : Proposition

Monsieur le Président indique à l'assemblée que, dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant cette échéance.

L'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le nombre et la répartition des sièges sont établis en fonction de la population municipale de chaque commune au 1^{er} janvier 2025 :

- soit hors accord local selon la méthode de répartition des sièges de droit commun,
- soit par accord local, à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population totale de celles-ci, avec accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

A titre indicatif, la population municipale totale de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 11 276 habitants. La Commune dont la population est la plus nombreuse est Réalmont qui compte 3 542 habitants soit 31,4 % de la population totale des communes membres.

La répartition de droit commun basée sur un nombre de sièges s'élevant à 29, conduirait à une plus faible représentation de 7 communes membres sur 11.

Il est en conséquence proposé de soumettre aux communes membres la répartition des sièges dans le cadre de l'accord local suivant :

Commune	Population municipale 01/01/2025	Répartition des sièges par commune selon accord local au 01/01/2026
Réalmont	3 542	9
Montredon-Labessonnié	2 080	6
Terre-de-Bancalié	1 728	5
Lombers	1 090	4
Fauch	604	2
Lamillarié	510	2
Laboutarié	508	2
Poulan-Pouzols	486	2
Orban	337	1
Sieurac	263	1
Arifat	128	1
Total	11 276	35

Le nombre total de sièges de Conseillers Communautaires est actuellement de 36. La seule évolution concernerait la Commune de Terre-de-Bancalié qui verrait son nombre de sièges passer de 6 à 5.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de proposer aux Communes membres de la Communauté de Communes la répartition des sièges dans le cadre de l'accord local susvisé.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX

